

REUNION DU 09 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le neuf Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur RELIER, sur convocation du 01 Décembre 2011.

Présents : Messieurs RELIER, BOUFFINIER, LEBEAU, CLER, BARLY, CHAPLAIN, BRASSEUR, PICHOT, MARTIN, BONNARD. Mesdames DOUBLET, THOUMIRE-CASTAGNE, BOURGEOIS et MURET

Absent : Monsieur SIRE.

Secrétaire : Monsieur CLER

Lecture est faite du compte rendu du 26 Octobre 2011 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

I – NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

Monsieur Eric MAES, Directeur Départemental de France Télécom, fait part aux membres du Conseil de l'ouverture de nouveaux contrats Internet ORANGE allant jusqu'à 20 Mb (selon la distance de l'autocommutateur) grâce à l'arrivée de la fibre optique au central téléphonique de Rouvres. Les habitants en seront informés dans le prochain bulletin.

II – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Lors de la mise en place de la nouvelle réglementation sur les impôts locaux, les affectations du GIR n'ayant pas été précisées, le budget a été établi (par défaut) par déduction du GIR des recettes des impôts directs portées au 7311

Il y a donc lieu de délibérer pour une décision budgétaire modificative comme suit :

- Abonder en recettes à l'article 7311 de 93 616 €
- Porter en dépenses à l'article 739116 le même montant de 93 616 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents la décision modificative n° 1

III - ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose qu'afin de réorganiser les abords du lavoir des Fontaines, il a été demandé aux propriétaires de la parcelle cadastrée AB 155 de 65 m² de la vendre à la commune en vue d'un éventuel échange.

Les propriétaires ont fait savoir qu'ils étaient vendeurs de cette parcelle à la Commune pour la somme de 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents l'achat de la parcelle cadastrée AB 155 au prix de 300 €

- charge Monsieur le Maire de faire établir l'acte par Maître Bouchery, notaire à Anet.

IV – TARIFS COMMUNAUX 2012

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est penché sur les nécessités d'atténuer les charges de chauffage affectées à la Commune, lors de la réunion du Conseil du 26/10/2011. Il en ressort que les tarifs de location de la salle des fêtes pourraient faire l'objet d'un tarif hiver et d'un tarif été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les tarifs comme suit : par 9 voix pour et 5 contre pour la salle des fêtes et à l'unanimité pour les concessions et le tennis.

Location de la salle des Fêtes (réservée aux habitants de Rouvres)

Commune	1 week-end été	250 € (du 01/04/2012 au 12/10/2012)
	1 week-end hiver	400 € (du 01/01/2012 au 30/03/2012 et du 13/10/2012 au 31/12/2012)

Hors Commune (dans les cas exceptionnels prévus au règlement)

1 week-end été	500 €
1 week-end hiver	650 €

Concessions cimetière

30 ans	250 €	(tarif inchangé par rapport à 2011)
50 ans	550 €	

Tennis

moins de 12 ans	gratuit	(tarif inchangé par rapport à 2011)
de 12 à 16 ans	20 €	
adultes commune	40 €	
adultes hors commune	50 €	
ticket invité	5 €	

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2012.

V – INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire fait le point des travaux de la CDCI (Commission Départementale de Coordination Intercommunale) et des divers projets d'amendement à la proposition de Schéma Départemental proposé par Monsieur le Préfet.

Si l'amendement portant sur un élargissement du périmètre intercommunal à celui du Pays Drouais est approuvé par la CDCI, il s'agira, en tout état de cause, d'une étude approfondie sur les 2 ans à venir avec l'implication directe des Communautés de Communes et des Conseils Municipaux des Communes

VI – FOUR RECHAUFFEUR

La salle des Fêtes sera équipée d'un réchauffeur de plat si la cuisinière ne peut plus être utilisée. Dans ce dernier cas, le modèle sera déterminé et arrêté au prochain conseil, en début d'année.

VII – FDAIC 2012

Projet n° 1

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06/09/2011 approuvant la mise en chantier d'un PLU doublé d'une AVAP,

Vu la circulaire du Conseil Général sur la réglementation FDAIC 2012 du 15/11/2011.

Monsieur le Maire propose que l'étude du PLU pour laquelle une consultation sera lancée prochainement, soit inscrite comme projet pour le FDAIC 2012. Il précise que la somme éligible est de 15 000 € avec une subvention de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'inscrire l'étude PLU/AVAP au programme FDAIC 2012 pour la somme estimative de 15 000 €
- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier et de faire la demande de subvention (avant le 16/01/2012) auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.
- s'engage à inscrire la somme minimale de 15 000 € au budget 2012.

VIII - PROTECTION DU VILLAGE CONTRE LES INONDATIONS DU RU

Monsieur le Maire rappelle que l'étude hydraulique réalisée en 2003 par le Syndicat Intercommunal de la Basse Vesgre n'a pas retenu l'attention de la Région Centre.

Toutefois le Conseil Général a accepté de participer en 2011 à une concertation des principales parties concernées à savoir les Communes de Rouvres, Bû et Serville ainsi que le Syndicat Intercommunal de Marchezais

A l'issue de cet entretien, le Conseil Général 28 a rédigé un cahier des charges pour une étude complémentaire à celle de 2003 dont le montant serait subventionné à hauteur de 20 %.

La Commune de Rouvres, principale concernée, s'est proposée comme Maître d'Ouvrage pour mener l'étude sachant qu'une convention entre les parties mentionnées ci-dessus devra être établie pour définir les quotes-parts de chacune pour l'étude, puis pour la réalisation de bassin(s) de rétention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la démarche proposée
- charge Monsieur le Maire de la rédaction de la convention
- charge Monsieur le Maire de la consultation pour mandater un bureau d'étude pour le complément d'étude à l'étude de 2003.
- charge Monsieur le Maire de solliciter la demande de subvention de l'étude auprès du Président du Conseil Général 28 (dossier FDAIC).

IX – PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le programme d'enfouissement 2012 portant sur la rue de la Mairie, partie de la Grande Rue, rue de la Cornette et rue de l'Abreuvoir, a été approuvé par la Commission Départementale de Programmation.

En conséquence, l'estimation réalisée par le SDE est confirmée à hauteur de 52 800 € HTVA à la charge de la Commune, à savoir une subvention de 70 % du programme de travaux (53 % par le SDE, 14 % par le Conseil Général, 3 % par France Telecom).

Par ailleurs afin de bénéficier du soutien financier du Syndicat en 2012, il est indispensable que le dossier d'appel à projet concernant l'éclairage public soit transmis au SDE avant le 31/01/2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le programme de financement proposé par la Commission Départementale de Programmation.
- s'engage à porter au budget 2012 la somme de 52 800 € HTVA pour ce programme.
- charge Monsieur le Maire de signer les conventions Commune/SDE et Commune/SDE/France Télécom.
- charge Monsieur le Maire d'établir l'avis d'appel à projet pour l'éclairage public selon les normes demandées par le SDE.
- charge Monsieur le Maire d'adresser au SDE la demande de subvention pour la réalisation de travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage de la Commune avant le 31/01/2012.

X - ADMISSION EN NON VALEUR

A la demande de Monsieur le Trésorier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents accepte l'admission en non valeur d'un montant de 83.63 € pour une facture de transport scolaire.

XI – PROGRAMME DE TRAVAUX ROUTIER DU CONSEIL GENERAL

La Direction des Services Routiers du Conseil Général 28 a inscrit au programme 2012 une proposition de réfection de la route d'Anet, de Boncourt à Rouvres.

Un avant projet devra être établi pour évaluer la part prise en charge par la Commune (trottoirs, ouvrages, bas cotés ...) pour une possible inscription en 2012 pour réalisation en 2013 (budget 2013). Monsieur le Maire verra avec le Conseil Général 28 comment procéder pour l'obtention d'un avant-projet.

XII – NETTOYAGE DU CLOCHER

Le devis de nettoyage du clocher qui devra être accompagné de la pose de grillage anti-pigeons sur les ouvertures du clocher sera discuté pour le budget 2012.

XIII – CONCOURS HIPPIQUE

Vu l'importance sportive de l'évènement pour Rouvres, Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge la dotation et la coupe d'une des 12 épreuves prévues. Le montant sera déterminé au budget 2012.

XIV – CHANGEMENT AFFECTATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire propose que l'ancienne classe de la rue des Sœurs soit changée d'affectation pour utilisation par la Commune et les Associations.

XV – Monsieur et Madame DUBOCAGE remercie le CCAS pour les colis qui leur ont été offerts.

TOUR DE TABLE

Monsieur BOUFFINIER rappelle que les décorations représentent déjà un budget important qui, malgré tout, ne permet pas de décorer tous les secteurs de la Commune.

Il nous informe que les travaux de la grange communale (local technique) sont terminés.

Monsieur LEBEAU a demandé des devis pour enlever les tags sur le mur de l' Eglise.

Monsieur CLER nous informe que le spectacle de Noël a lieu samedi 10 décembre à 15 heures 30.

Monsieur PICHOT demande quand aura lieu le curage du fossé derrière le lavoir des Fontaines. *Les travaux seront réalisés en 2012 mais d'autres devis seront demandés.*

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.